

COMPTE COURANT

Coopérative

Conditions d'ouverture

Pièces à fournir :

- 1 copie et original des Procès-verbaux constitutifs (PV)
- 1 copie et original des Statuts
- 1 copie et original du Règlement intérieur
- 1 demande d'ouverture de compte adressée au DG de la BHS
- 1 copie de Carte nationale d'identité (CNI) pour chaque mandataire

Associations, Amicales & Assimilés

Conditions d'ouverture

Pièces à fournir : (documents originaux et copies)

- Le Procès-verbal de l'AG constitutif (PV)
- Les statuts
- Le règlement intérieur mentionnant les pouvoirs de signatures
- Une copie de la carte nationale d'identité (CNI) ou passeport pour chaque mandataire
- Une demande d'ouverture de compte adressée au DG de la BHS
- Une copie légalisée du récépissé de déclaration d'association.

Conditions de fonctionnement

- Versement minimum à votre convenance
- Frais de tenue de compte : **gratuit**

Comment alimenter votre compte

- Versements espèces,
- Virement interne ou interbancaire,
- Remise de chèque,

Quels sont les avantages du Compte Courant ?

Disponibilité des fonds à vue,

Aucune limite des versements pouvant plafonner vos avoirs,

Nombre de retraits illimités,

Chéquier.